

## « Enfin la laïcité »

Bernard La Rivière, Les Éditions XYZ  
Canada, 126 pages

Recension par Jaque Parisien

Ce n'est pas sans un pincement au cœur que je m'apprête à vous entretenir de l'ouvrage de notre ami Bernard La Rivière qui, malheureusement, nous a quittés récemment. Je voudrais donc que cette recension soit comprise comme un coup de chapeau à l'égard d'un camarade libre penseur, enseignant de philosophie et militant de Québec Solidaire. Le titre de l'essai de Bernard aurait pu se comprendre comme un cri de victoire, « *Enfin la laïcité* » ou l'expression d'une grande satisfaction après une longue attente, ce qui, historiquement, s'avèrera peut-être dans un avenir pas trop lointain. Mais, pour le moment, il va nous falloir faire preuve de patience. Pour les adversaires de la Charte, du moins ceux qui auront pris la peine de lire l'ouvrage, ils n'y verraient que l'accouchement d'un « mort-né », rejeton d'un projet condamné à l'avance de par son parti pris pour une laïcité dite « dure ». La défaite du Parti Québécois en 2014 aura donc relégué le projet de la Charte des valeurs québécoises aux oubliettes et le projet de loi sur la neutralité religieuse que proposera le Parti Libéral, élu majoritairement, ne laisse présager rien de bien encourageant, compte tenu des tergiversations et de la crainte du gouvernement actuel de susciter la polémique en organisant un débat public sur la question, les consultations n'étant prévues que pour l'automne 2015.

Mais attention ! Qu'on ne s'y méprenne pas, l'ouvrage conserve toute sa pertinence, le constat que notre camarade nous propose invite à la réflexion et les questions qu'il soulève devront, tôt ou tard, trouver des réponses. Pour ce faire, l'essai est divisé en six chapitres, dont trois servent de cadre aux trois autres composant le « cœur » de l'ouvrage. Ce cadre se composerait donc de ce que l'on pourrait qualifier de sujets d'actualité, les premier, cinquième et sixième chapitres traitant respectivement des arguments contre la Charte, suivis d'une réfutation en règle, le hidjab comme nerf de la guerre et le rapport entre islam et laïcité ; et trois autres se voudraient plus historico-philosophiques, donc les chapitres deux, trois et quatre, se concentrant sur les conceptions de la laïcité, sur la question des déclarations des droits, chartes des droits et convention européenne et enfin sur l'histoire de la laïcité au Québec.

Tous les tenants de la Charte des valeurs québécoises pourraient sans doute reprocher à leurs adversaires ce que ceux-ci nous ont constamment reproché : verser dans l'amalgame. C'est ce que la première partie de l'ouvrage, question de donner le ton, s'efforce de démontrer. Le lecteur le moins attentif aux événements qui se sont déroulés à l'époque se souviendra des accusations de racisme, de nationalisme ethnique, d'intolérance, de haine de la religion, proférées à l'égard des tenants de la charte. Rajoutons à une très longue liste d'invectives et de calomnies le terme dorénavant notoire d'« islamophobes », entonné, entre autres, par Adil Charkaoui, dont la conférence était intitulée *La Charte des valeurs québécoises : un pas de plus vers l'islamophobie et l'intolérance*. L'auteur recense articles, déclarations et arguments, donnant, par le fait même, la parole aux opposants de la charte tout en montrant que ceux-ci n'ont pas hésité, de bonne ou de mauvaise foi – ça reste à voir – à recourir à une rhétorique alarmiste, pour mobiliser les troupes et polariser les positions. Nous avons même eu droit au sempiternel « exode des minorités », déclaration alarmiste publiée dans les médias anglophones, une menace qu'on ne cesse de brandir chaque fois que le Québec semble vouloir emprunter une voie qui lui est propre.

Par ailleurs, l'auteur n'hésite pas à épinglez les déclarations sidérantes d'un Charles Taylor, philosophe qui plus est, qui a affirmé, sans trop réfléchir, qu'« aucun autre pays dans l'hémisphère [n'] a ce genre d'exclusion [des

signes religieux dans la fonction publique] »<sup>[1]</sup>, cette déclaration étant suivie d'une rebuffade dans une lettre ouverte au *Devoir* par un de ses anciens étudiants : « [À] quoi peut bien servir une philosophie qui n'arrive pas à tourner son regard vers ce qui est l'enjeu fondamental de la philosophie, vers l'impensé, justement ? »<sup>[2]</sup>. Puis, nous rappelle l'auteur, Taylor en rajoute en comparant la Charte « à la ségrégation raciale aux États-Unis dans les années 60 », et, enfin, La Rivière de ne pas rater le coche en écrivant que « C'est une étrange massue pour écraser un insecte ! »<sup>[3]</sup>. La démarche de l'auteur fait souvent sourire, car il ne se gêne pas pour recourir à l'ironie ou à l'humour, soulignant ainsi l'absurdité de certains propos. Mais qu'à cela ne tienne car s'ensuit une série de réfutations, j'irais même jusqu'à dire une « démystification » des objections les plus communes, huit en fait, souvent formulées contre la Charte et la notion même de laïcité « dure ». À titre d'exemple, prenons celle soulignant que l'interdiction de porter des signes religieux brimerait la liberté de religion. Selon l'auteur, et je note l'ironie au passage, « cet argument est un « pieux » mensonge qui laisse croire que la laïcité va interdire la pratique de certaines religions. Il n'est question que d'interdire les signes ostentatoires pour les employés des services publics et parapublics. »<sup>[4]</sup>

Plusieurs pourraient se demander à quoi tout ce débat pouvait rimer à l'époque ou les « inclusifs » se colletaient aux « exclusifs ». Il était difficile d'y voir clair, l'alarmisme des uns et le sentiment d'urgence des autres tirant à hue et à dia les citoyens, pris en otage en quelque sorte, car ne sachant pas trop de quoi au juste il était question, mise à part l'interdiction possible des fameux signes ostentatoires dans la fonction publique québécoise. C'est justement dans l'intermède qui suit le premier chapitre, puis dans le quatrième chapitre de l'ouvrage qu'on reconnaît le prof qu'était notre camarade, toujours soucieux de bien informer son lecteur. En effet, celui-ci aura tout d'abord droit à une brève histoire de la laïcité. L'origine en est pourtant fort simple : la laïcité découle directement des nombreuses guerres de religion et des luttes de pouvoir entre les papautés débouchant sur une méfiance justifiée de la part des fidèles à l'égard du clergé. Quant au chapitre quatre, intitulé *La laïcité au Québec*, nous avons droit à un parcours historique des soubresauts et revendications pour une plus grande autonomie face au pouvoir qu'exerçait l'Église sur le peuple canadien-français, pouvoir qui, pour plusieurs, étonnamment, aurait été « beaucoup plus circonscrit » qu'on ne le dit. C'est donc en remontant le cours de l'histoire, en passant par la conquête anglaise, la révolte des Patriotes, le *Refus Global* et le rapport Parent que nous découvrons que la question de la laïcité, donc de l'émancipation du peuple et de la séparation de l'État et de l'Église, « ne date pas d'hier ». Je souligne le recours à la métaphore temporelle pour les sous-titres choisis par l'auteur pour nous conduire dans ce voyage historique du Québec, soit *hier, l'aube, l'aurore et le matin*. Mentionnons que ce volet historique ne peut que replacer les pendules à l'heure, servant souvent à contextualiser un débat et à révéler que, dans le fond, il ne serait autre chose qu'une suite logique d'une démarche entreprise jadis, tout comme la déconfectionnalisation des commissions scolaires en 2000 était l'aboutissement d'une démarche entreprise bien avant.

Le deuxième chapitre jette un pont philosophique entre les aspects historiques et d'actualité en nous présentant les deux penseurs à la source des visions divergentes de la laïcité, soit Jean Baubérot et le philosophe Henri Peña-Ruiz. Le premier parle de laïcités plurielles, toutes n'étant pas identiques, car « les éléments constitutifs de la laïcité ne se trouvent nulle part totalement réalisés »<sup>[5]</sup>. En fait, pour lui, il y aurait, sauf dans quelques cas de pays musulmans, « une certaine séparation de l'État et de la religion » et que celle-ci procéderait par étapes, étapes que je laisse le soin au lecteur de découvrir. En somme, pour Baubérot, « la pratique de l'accommodement raisonnable correspond au fait que la sphère publique n'est jamais neutre du point de vue culturel »<sup>[6]</sup>. Par contre, pour Peña-Ruiz, cette vision d'une laïcité « ouverte » par rapport à la laïcité tout court « est parfaitement insultante pour la laïcité tout court, car elle suppose qu'il pourrait y avoir une laïcité fermée »<sup>[7]</sup>. Or, comme il m'est impossible de résumer la pensée du philosophe ici, je vais me contenter, question d'attiser l'intérêt du lecteur, de livrer la définition que donne Peña-Ruiz en réponse à une question posée par Louise Mailloux : « La laïcité, c'est un cadre juridique et politique permettant à des êtres différents du

point de vue des options spirituelles ou des convictions personnelles de vivre ensemble »<sup>[8]</sup>. Bref, la laïcité dite « dure » ne serait en fait que « le désir de vivre ensemble en dépassant les différences pour s'élever à une humanité commune et cet esprit-là, il est l'opposé de l'enfermement dans la différence [culturelle et religieuse] »<sup>[9]</sup>. Vu comme ça, on se demande bien où est le problème.

Plus loin dans l'essai, au chapitre trois, nous avons droit à une exposition des droits, chartes des droits et convention européenne dans le but de nous éclairer sur les aspects légaux de la question de la Charte telle que proposée par le Parti Québécois. Débouter la Charte en cour aurait donc été idéal pour les opposants, car le peuple « ne serait pas assez éclairé pour comprendre cette question et exercer son droit de vote en conséquence »<sup>[10]</sup>. Je concède que les questions légales ne sont pas à la portée de tout un chacun, mais du même coup, avouons-le, c'est nous réduire à une masse informe et ignorante, donc incapable de s'informer ou de se faire une idée relativement juste des tenants et aboutissants de cette question. Par exemple, dans la *Déclaration des droits de l'homme*, on peut remarquer que la liberté de religion ne domine aucunement sur les autres droits, tous étant égaux. Par contre, c'est à l'article 18 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 que les adversaires de la Charte ne cessent de recourir : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion [...] ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé [...] »<sup>[11]</sup>. À ne s'en tenir qu'à une interprétation littérale de ce passage, on pourrait le croire. L'essayiste nous rappelle que, pour le coup, si tel était le cas, plusieurs pays devraient être considérés comme étant délinquants. Or, si on se fie au premier amendement de la constitution américaine, le fameux *Bill of Rights*, on constate très vite que la liberté de religion peut être limitée à la faveur du bien commun. Ou encore, si on regarde du côté de la Charte canadienne, l'auteur insiste sur un passage en particulier qui nous apprend que les droits et libertés garantis par celle-ci ne peuvent être restreints que « par une règle de droit », fondée et justifiée par la raison dans le cadre d'une société libre et démocratique. C'est un chapitre riche, qui nécessite un effort, mais je ne saurais taire le détour qu'emprunte l'auteur pour nous rappeler la réponse de Daniel Baril, à *La Presse*, lors de la tenue de la commission sur les accommodements raisonnables, où ce dernier avait fait remarquer que plusieurs états ou pays ont déjà interdit le port de signes religieux ostentatoires sans pour autant avoir entraîné des mouvements de contestation violents débouchant sur un désordre social. Pire, toutes ces recommandations auraient été ignorées par Gérard Bouchard, qui aurait préféré insister sur « l'exemple de la France toujours présenté en termes péjoratifs ». Avec le recul, on ne peut s'empêcher que de regretter que nos deux intellectuels de service n'aient pas tenu compte de ces exemples, car il est clair que la suite des événements en aurait été modifiée.

Nous pouvons tous convenir, avec le recul, que le nœud du problème entourant l'adoption éventuelle de la Charte des valeurs québécoises tournait autour de l'interdiction du port des signes ostentatoires dans la fonction publique québécoise. Au chapitre V, *La Rivière* nous rappelle qu'avant même de pouvoir porter un jugement pour ou contre, il serait important de définir le terme « ostentatoire » et de le distinguer de son parent, « ostensible », celui-ci signifiant « qui a l'intention d'être vu » et celui-là, « qui étale de façon indiscrete un avantage ou une qualité ». Or, de tous les signes les plus visibles, le hijab est certainement le plus « controversé ». Mais qu'en est-il exactement de ce signe religieux qui a déchainé les passions ? Est-ce une pure tradition ? De la pudeur ? Exiger le retrait du hijab dans la fonction publique québécoise aurait-il conduit nécessairement à l'assujettissement de la femme musulmane parce que cette dernière n'aurait pu s'émanciper de son milieu grâce à son apport économique ? Si c'est de la pudeur, cela sous-entendrait que celles qui n'en portent pas sont impudiques ; sur le plan de la tradition, l'auteur relève que seuls les islamistes, disons les purs et durs, le voient comme une obligation, mais que dans la tradition coranique il n'est nulle part mentionné ; enfin, pour ce qui est de l'émancipation de la femme musulmane, il est clair que si l'une ou toutes auraient été prêtes à quitter leur emploi pour se retrouver au chômage, ce voile serait tout sauf insignifiant, son symbole aurait donc une signification insoupçonnée. On transcenderait indéniablement le cadre de la tradition ou celui de la pudeur pour

verser dans celui de l'idéologie religieuse dont la soumission de la femme, que l'on retrouve ailleurs dans les autres monothéismes, est une pièce maîtresse. Pour clore ce chapitre, l'auteur nous confie avoir partagé les valeurs de la gauche québécoise, valeurs représentées par Québec Solidaire, mais à l'instar de plusieurs, la prise de position de la « gauche éclairée » en a refroidi plus d'un : « comment Québec Solidaire qui est un parti féministe [...] un parti qui convient que les religions ont de tout temps opprimé les femmes [...] comment se fait-il qu'il n'entend pas les femmes immigrantes qui ont lutté contre le port du hijab ? »<sup>[12]</sup>. En effet.

Se présentant comme une suite logique au cinquième et avant-dernier chapitre de l'essai, le sixième et dernier oriente notre réflexion vers ce qui pourrait, aux yeux de plusieurs, se révéler comme étant une sorte d'oxymore : islamisme et laïcité. D'entrée de jeu, l'auteur nous fait part d'une sorte de déni, sinon généralisé, du moins partagé par une bonne partie de l'intelligentsia journalistique ou politique : le problème de « l'islamisation » au Québec, pour eux, serait inexistant. Toutefois, l'auteur se demande si la stratégie adoptée par la Collectif québécois contre l'islamophobie, entre autres, ne viserait pas une exacerbation du niveau d'anxiété des Québécois dans leur ensemble, reléguant ainsi toute revendication allant dans le sens de la laïcité à un signe manifeste d'islamophobie. Donnant toujours dans les nuances lexicales, et on conviendra tous de la nécessité de bien définir les mots, l'auteur nous suggère qu'il faudrait distinguer le terme islamophobie de l'autre, de son cru, « islamistophobie ». Le premier signifierait la peur infondée de l'islam pratiqué par des musulmans « modérés » et l'autre, promu par une frange de radicaux dont le but avoué serait d'imposer le coran, dernière et ultime révélation divine, et la charia, se voudrait universel et imparable, par la force au besoin. Cette deuxième mouture posséderait donc une « plus value » politique lui conférant ce caractère nettement plus insidieux puisque, ne se limitant pas à la sphère privée, elle voudrait s'imposer dans la publique. Par conséquent, une peur, même excessive de cette dernière, se trouverait nettement légitimée. À preuve d'ailleurs tous les témoignages de Québécois d'origine algérienne ou maghrébine, pour ne nommer que celle-là, dont des écrivains et des féministes musulmanes, qui nous mettent en garde contre un phénomène qu'eux-mêmes auraient vécu avant de s'installer chez nous. Ce sont donc des voix venues de milieux islamistes auxquelles nous convie l'auteur en plus d'une dénonciation du multiculturalisme pris à parti dans l'Angleterre de David Cameron ou dans l'Allemagne d'Angela Merkel. Pour clore le tout, notre camarade revient sur la position de Québec Solidaire ayant adopté une posture dite de laïcité « ouverte », posture, selon ces mêmes voix, qui réduirait la gauche québécoise au rôle d'allié objectif ou d'idiot utile.

Ma propre conclusion de cette recension pourrait s'intituler comme la conclusion de l'essai de notre camarade : ce n'est pas fini. J'estime en effet que la lutte n'est pas finie, loin s'en faut, et que tout reste à faire. Je me permettrai d'ajouter, sur une note plus personnelle, que cet ouvrage de Bernard La Rivière sera vu, un jour prochain, comme un pavé jeté dans la mare de la bien-pensance et du multiculturalisme, permettant ainsi une redéfinition et une réaffirmation des valeurs profondément laïques du peuple québécois. Merci Bernard.

-----  
[1] Bernard La Rivière, *Enfin la laïcité*, XYZ, livre numérique, empl. 74 sur 2578

[2] *Ibid.* empl. 87

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.* empl. 284

[5] *Ibid.* empl. 532

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.* empl. 602

[8] *Ibid.* empl. 603

[9] *Ibid.* empl. 634

[10] *Ibid.* empl. 825

[11] *Ibid.* empl. 835

[12] *Ibid.* empl. 1521